



ACADÉMIE DE LIMOGES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat particulier de la rectrice
Tél : 05 55 11 43 53
Mél : ce.recteur@ac-limoges.fr

13 rue François Chénieux
CS 23124
87031 Limoges cedex 1

Secrétariat Rectrice

Limoges, le 09 octobre 2025

La rectrice

à

Mesdames et Messieurs les directeurs d'écoles

S/c Mesdames et Messieurs les IEN du premier
degré

Mesdames et Messieurs les chefs des
établissements

S/c Messieurs les IA-DASEN de Corrèze, Creuse et
Haute-Vienne

Objet : 120^{ème} anniversaire de la loi de séparation des Églises et de l'État

Madame, Monsieur,

La loi de 1905, loi de séparation des Églises et de l'État, prolonge les grandes lois scolaires des années 1880 qui ont contribué à installer la laïcité dans la République.

Rédigée dans un esprit de compromis et de pacification, cette « loi de liberté » comme la définissait son rapporteur Aristide Briand, a une portée émancipatrice et protectrice qui fonde le pacte républicain. En affirmant la liberté de conscience, le libre exercice des cultes et la non reconnaissance des cultes, la République établit un cadre commun qui protège les libertés individuelles en même temps que l'égalité de tous les citoyens.

En instituant la neutralité de l'État, elle garantit l'ordre public et l'exercice de la fraternité.

Les principes définis dans la loi de 1905 sont plus que jamais d'actualité pour l'École de 2025. Par la stricte neutralité de ses personnels, elle protège la liberté de conscience des élèves en les préservant de tout prosélytisme afin de leur permettre de se construire en citoyens libres et autonomes. Par la transmission d'une culture commune et la lutte contre les discriminations, elle garantit l'égalité des élèves et favorise un climat scolaire serein, propice aux apprentissages.

En cette année du 120^{ème} anniversaire de cette loi, la conduite d'actions dans le cadre de la journée du 09 décembre, journée de la laïcité, constitue un temps fort de la vie des écoles et établissements scolaires. Vous trouverez sur la page Éduscol dédiée, <https://eduscol.education.fr/1615/laicite/>, un ensemble de ressources mobilisables par les équipes pédagogiques.

Un appel à projets intitulé "Commémorer le 120^{ème} anniversaire de la loi du 09 décembre 1905" est également présent sur ADAGE. Il a pour objectif de valoriser les initiatives des écoles et établissements scolaires en la matière.

Les corps d'inspection sont disponibles pour toute demande d'accompagnement en lien avec le 120^{ème} anniversaire de cette loi.

Mes services se tiennent à votre disposition pour la valorisation des actions que vous conduirez.

Je sais pouvoir compter sur votre engagement à l'occasion de ce temps fort de la vie des écoles et établissements

Valérie Baglin-Le Goff